

## Communiqué de presse

### **Oui à la péréquation financière: une étape sur le chemin des réformes**

Commentaire d'economiesuisse sur les résultats des votations du 28 novembre 2004

economiesuisse se félicite de l'acceptation de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches. Davantage de moyens seront mis à la disposition des régions dotées de faibles ressources pour accomplir leurs tâches. Les demandes en vue d'une augmentation des ressources fédérales pour les besoins spécifiques des régions devraient par conséquent diminuer considérablement. La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches est une décision qu'il faut saluer, elle ne permet toutefois pas de supprimer l'ensemble des lacunes dans l'efficacité du système actuel. La Confédération et les cantons doivent utiliser cette votation comme une base pour poursuivre le désenchevêtrement de leurs tâches et de leurs dépenses, notamment dans le domaine de la santé. La concurrence fiscale entre cantons pourra se poursuivre sur une base saine.

La Fédération des entreprises suisses prend acte de l'acceptation du nouveau régime financier. Ce dernier garantit les principales sources de recettes de la Confédération jusqu'en 2020. Cependant, il ne contient aucune mesure susceptible d'aider la Suisse à affronter une concurrence fiscale internationale toujours plus vive. Il est urgent de procéder à de véritables réformes fiscales, notamment de supprimer les droits de timbre et de mener à terme la seconde réforme de l'imposition des sociétés, si nous souhaitons éviter que la position internationale de la Suisse ne continue de s'éroder, ou si nous souhaitons que la Suisse retrouve le niveau qu'elle avait quand elle figurait parmi les premières économies mondiales.

economiesuisse se félicite de l'acceptation de la loi relative à la recherche sur les cellules souches. Ce oui permet à nos hautes écoles et à nos entreprises de rester parmi celles des nations les plus performantes dans le domaine des biotechnologies. La loi pose des jalons juridiques clairs, prend en considération des critères éthiques et prévient les abus. Une fois de plus, les Suisses ont opté pour des règles claires et un contrôle plutôt que des interdictions et des moratoires. Il convient de suivre ce principe également pour les réglementations à venir. La décision prise aujourd'hui donne un signal positif et renforce la recherche en Suisse.

Genève, le 28 novembre 2004

Pour toute question :  
Chantal Balet Emery  
079 628 56 87